

GUIDE TECHNIQUE

CHAMPIONNAT DE SUISSE CONTRE-LA-MONTRE Lausanne - Chalet à Gobet

MERCREDI, 16 JUIN 2021

VERSION 19.05.2021 – FRANÇAIS

Organisateur :



&



BASTA DOLO

de
Bienitude Natura

Produits de soins et santé, artisanaux, 100% naturels

www.bienitude.ch/bienitudenatura



Association
suisse des
paraplégiques



RÈGLEMENT MANIFESTATION

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Championnat de suisse contre-la-montre 2021 (CS) est organisé par Final6 et Cyclophile Lausannois (ORG), 1000 Lausanne, selon les dispositions des Règlements de l'Union Cycliste Int. (UCI) et de Swiss Cycling (SC).

ARTICLE 2. TYPE DE MANIFESTATION

Le Championnat suisse (CS) est ouvert aux catégories suivantes :

- U19 Femmes
- U19 Hommes
- U23 Hommes
- Élite Hommes
- Élite Femmes (Nat. + Int.)
- Para-cycling Handbike
- Para-cycling Standing
- Master Hommes (3 catégories)

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Tous les coureurs de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisés à participer. *Ce qui suit s'applique aux coureurs qui n'ont pas la nationalité suisse ou liechtensteinoise: Vous devez avoir une licence de Swiss Cycling depuis le 01.01. Ces coureurs ne sont pas des concurrents et n'ont pas droit à des prix en argent. Le droit d'entrée doit être payé normalement.*

Il n'y a pas de licences journalières.

Swiss Cycling se fera un plaisir de vous aider pour toute question.

Les montants de Frais d'inscription, selon le calendrier sur le site de Swiss Cycling à payer lors de l'inscription.

Le délai d'inscription est au 10 juin 2021 à 12 heures. Les inscriptions ultérieures ne sont pas possibles !

Lien pour l'inscription: <https://www.chrono-romandie.com/wordpress/inscriptions-en-ligne/championnats-suisse-clm/>

La liste de départ définitive sera publiée le vendredi le 11 juin 2021 sur les sites Internet de [Final6](#) et [Swiss Cycling](#)

Chaque participant déclare accepter que les données fournies lors de l'inscription et les images, interviews etc. réalisées dans le cadre de CS soient publiées sans que ceci ouvre droit à une compensation.

ARTICLE 4. PERMANENCE

De 11h00 à 18h30

Centre Sportif du Mauvernay, Route de Conjonnet 95, 1000 Lausanne 25 (« Chalet à Gobet »)

ARTICLE 5. CONTRÔLE DU VÉLO

Toutes les catégories doivent se soumettre au contrôle officiel des vélos avant le départ. Les coureurs sont responsable d'arriver suffisamment en avance pour le contrôle du vélo avant leur départ.

ARTICLE 6. VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT D'ATHLÈTES

Dans la catégorie Elite Femmes + Hommes, un véhicule par athlète est autorisé. La voiture ouvreuse doit être annoncée lors de l'inscription. Elle doit être dans la zone d'attente 10 minutes avant le départ du coureur et se soumet aux instructions des commissaires. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rouler derrière avec un véhicule dans les autres catégories.

Le conducteur du véhicule d'accompagnement connaît le règlement (page 3) et se comporte de façon fair-play et correcte vis-à-vis des autres concurrents, des commissaires, autres véhicules de l'organisation et de la sécurité et des postes situés sur le parcours. En s'inscrivant, le concurrent s'engage à informer le conducteur du véhicule d'accompagnement en conséquence.

ARTICLE 7. SÉCURITÉ SÉCURISATION DU PARCOURS / RESPECT DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les courses ont lieu sur des routes privatisées, cela signifie qu'il ne devrait pas y avoir de véhicules non-autorisés sur le parcours. Toutefois, il est toujours possible qu'un véhicule se trouve sur le parcours. Les transports publics sont autorisés à traverser le parcours, sous le contrôle d'auxiliaire de sécurité. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaleurs ; les routes secondaires peu fréquentées peuvent être bloquées par du matériel de barrage En sus, différentes motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle.

Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut

toujours s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse, resp. dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

ARTICLE 8. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les trois premiers du classement par catégorie rejoignent le hot-seat à la zone d'arrivée après l'arrivée.

La cérémonie aura lieu selon l'ordre du jour.

ARTICLE 9. AMENDES

Selon le règlement UCI et SC.

ARTICLE 10. ASSURANCES/ EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels de tiers survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît l'exclusion de responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de toute nature. Toute revendication de dommages et intérêts à l'encontre de sponsors, de communes riveraines ou de l'organisateur en raison de dommages et de blessures de toute nature est exclue. Chaque participant doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile.

ARTICLE 11. SANITAIRE

Des sanitaires, y compris accessibles pour les personnes en chaises roulantes seront à dispositions à proximité de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est interdit de jeter des déchets sur ou à côté du parcours. En cas de non-respect de cette disposition, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié.

ARTICLE 13. ANTIDOPING

Manège du Chalet à Gobet

ARTICLE 14. PLANCHE DE PRIX

Selon schéma 1 contre-la-montre. Les versements se font par TWINT ou IBAN.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CONTRE-LA-MONTRE
pour COUREURS et VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT

CHAQUE ATHLÈTE DOIT LIRE ET CONNAÎTRE LE RÈGLEMENT

1. L'athlète a pris connaissance du parcours.
2. Chaque athlète de la catégorie élite peut se faire suivre par une voiture d'accompagnement officiellement inscrite selon page 2 – article 6.
3. Le véhicule d'accompagnement avec son numéro d'immatriculation doit être signalé lors du retrait du dossard.
4. Seuls les véhicules d'accompagnement munis de l'autocollant OFFICIEL peuvent accéder au départ. Voir la page 9!
5. L'athlète a pris connaissance du règlement (contre-la-montre 2.4.001 à 2.4.031).
6. Chaque participant qui ne respecte pas les instructions de CHRONO ROMANDIE ne sera pas classé (Instructions quant aux fixations du transpondeur sur le vélo et/ou la fixation correcte du dossard, etc.).
7. Pour les catégories avec limitations de développement, chaque coureur a jusqu'à 15 minutes avant le départ pour faire contrôler son vélo. (À partir de ce moment, le vélo ne quitte plus la zone de contrôle).
8. Il est obligatoire de rouler à la droite de la route (autres coureurs en sens-inverse sur la quasi-totalité du parcours).
9. Les coureurs qui dépassent le milieu de la route ou qui ne respectent pas le règlement (art. 12.7.1) reçoivent une amende ou sont disqualifiés
10. Les athlètes et les véhicules d'accompagnement s'engagent à respecter la loi sur la circulation routière
11. Chaque athlète, dans la mesure du possible, sera accompagné par une moto de sécurité officielle.
12. Le départ s'effectue toujours depuis le haut du podium de départ.
13. L'intervalle de départ est d'une minute. (Exception selon plan de départ).
14. L'heure officielle de départ sera comptée même pour les coureurs en retard au départ.
15. Si un coureur se trouve déjà dans la zone de préparation au départ, l'athlète retardé doit attendre jusqu'à ce que le podium de départ soit libre et ne peut commencer qu'après.
16. Lorsqu'un athlète est doublé, il se comporte selon le règlement article 2.4.017 et 2.4.021.
17. Les véhicules d'accompagnement circulent avec les feux de croisement et au moins 10 mètres derrière le coureur (art. 2.4.022 jusque 2.4.029).
18. Dans tous les cas, les véhicules d'accompagnement sont autorisés à dépasser, en se signalant par un coup de klaxon.
19. Les voitures suiveuses ne sont pas autorisées à entrer dans les derniers 1'900m pour des raisons de sécurité. Elles continuent tout droit selon le plan à la page suivante et sortent du parcours depuis la zone de départ. Elles peuvent rejoindre facilement la zone d'attente pour un prochain coureur
20. L'organisateur décline toute responsabilité. Le coureur est responsable pour son assurance

COURSE CONTRE-LA-MONTRE LORS DES CHAMPIONNAT SUISSE DE CONTRE-LA-MONTRE 2021
Lausanne - Chalet à Gobet

ORGANISATION	
Date	Mercredi 16 juin 2021
Lieu	Lausanne, lieu-dit Chalet à Gobet
Organisation	Final6 et Cyclophile Lausannois
Contact	Johny Gasser 078 694 99 94 – johny.gasser@final6.ch
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Dossards et PC course	Centre Sportif du Mauvernay, Route de Cojonnex 95, Lausanne, dès 11h
Parking	Parking du Mauvernay (Route de Cojonnex 95, Lausanne)
Vestiaires et douches	Centre Sportif du Mauvernay, Route de Cojonnex 95, Lausanne
Premiers secours	BlueFires Sàrl – Centre Sportif du Mauvernay + sur le parcours
Restauration	Parking du Chalet à Gobet (selon les restrictions CoViD)
Chronométrage	ChronoRomandie
Motards	Amicales des Motards du TPV
Signaleurs	Volontaires Sportifs Lausannois
Infrastructure départ	Tour du Pays de Vaud
Infrastructure arrivée	Tour du Pays du Vaud
INSCRIPTIONS	
Lieu d'inscription	www.chronoromandie.com/
Délai d'inscription	10 juin 2021 – 12h00 Pas d'inscription sur place
Finances d'inscription	Selon le barème Swiss Cycling
Planche de prix	Selon le barème Swiss Cycling (Schéma 1 contre la montre) Les versements se feront par TWINT ou IBAN uniquement, pas de cash
Licences journalières	Pas de licences journalières
Liste de départ	Liste de départ définitive sera publiée le vendredi 11 juin en fin d'après-midi sur ChronoRomandie.

PLAN DE SITUATION



Adresse pour GPS: Lausanne, Route de Cojonnex 95
À 5 minutes de l'autoroute A1- Sortie 10 - Lausanne Vennes
Accès au parking uniquement par la route de Cojonnex



Parking

PROGRAMME

dès 11h00

Dossards

Début des courses

Horaire provisoire – L'horaire final sera publié le 11 juin avec la liste de départ

13:15	Masters III (1956 et avant)	12.1 km
13:25	Paracycling Standing	12.1 km
13:40	Paracycling Handbike	12.1 km
14:00	Femmes U19	20.4 km
14:30	Hommes U23	20.4 km
15:00	Hommes U19	20.4 km
15:30	Masters I et Masters II	20.4 km
16:15	Femmes Elite	20.4 km
16:45	Élites National	20.4 km
17:00	Élites International	39.6 km
18:15	Fin des courses	

Cérémonies protocolaires

Les cérémonies protocolaires ont lieu environ 15 minutes après l'arrivée du dernier coureur de la catégorie.
Les 3 premiers coureurs restent dans la zone du hot seat

Résultats

En direct sur www.chronoromandie.com

Fermeture des routes

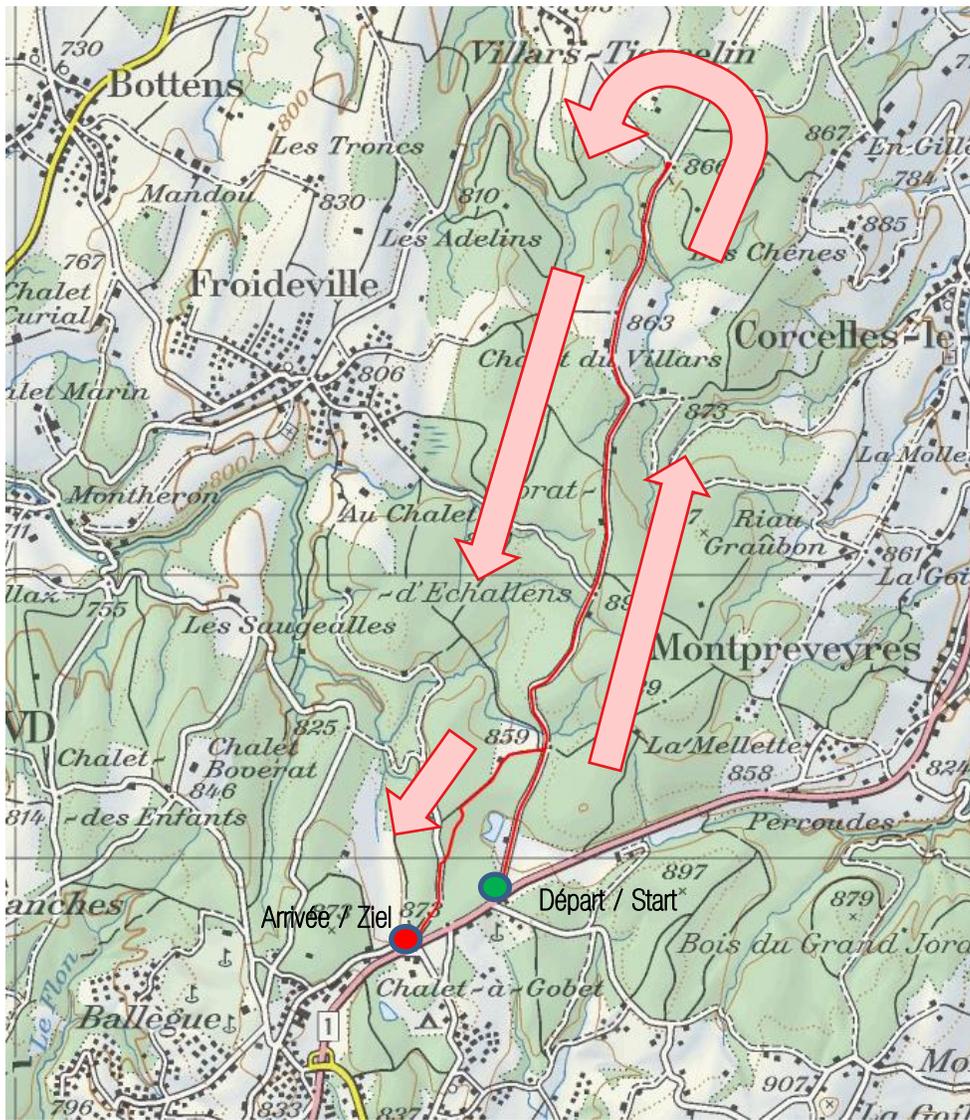
dès 9h00

Fermeture de la route pour le circuit de 12km, **excepté aux transports publics**

dès 13h30

Fermeture du parcours complet
Les transports publics traverseront le parcours dans le village de Peney-le-Jorat, selon les instructions des auxiliaires de sécurité.

PARCOURS COURT



Catégories

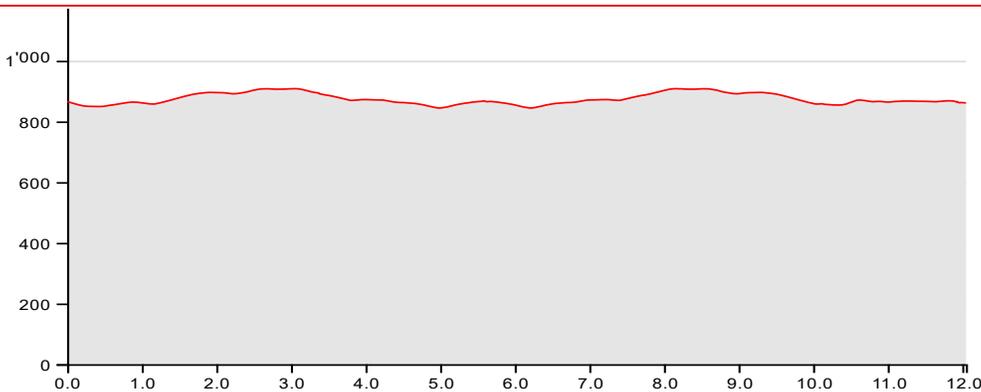
- Masters III
- U19 Filles
- Paracycling Standing
- Paracycling Handbike

Détails

- Chalet à Gobet
- Route des Paysans
- Bifurcation de Villars-Tiercelin, demi-tour,
- Rte des Paysans
- Ch. de Moille-Saugeon
- Ch. des Vuargnes
- Place du Mauvernay

[Carte interactive](#)

Demi-tour



Distances

- 12.05 km
- 196 m ↗

PARCOURS 1 TOUR



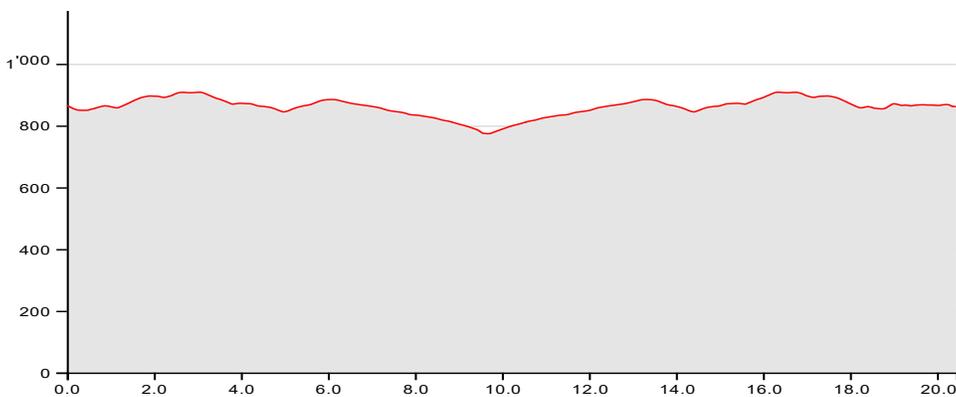
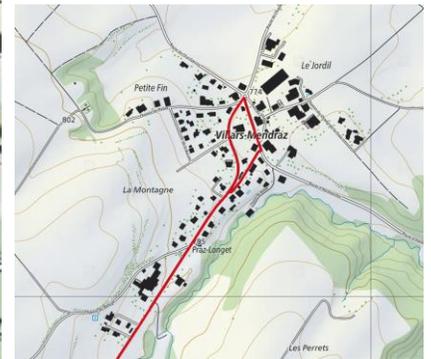
Catégories

- Hommes U23
- Hommes U19
- Masters I et Masters II
- Femmes Elite
- Élites National

Détails

- Chalet à Gobet
- Route des Paysans
- Peney-le-Jorat
- Villars-Mendraz
- Demi-tour
- Peney-le-Jorat
- Rte des Paysans
- Ch. de Moille-Saugeon
- Ch. des Vuarnes
- Place du Mauvernay

[Carte interactive](#)



Distances

- 20.45 km
- 327 m ↗

PARCOURS 2 TOURS



Catégories

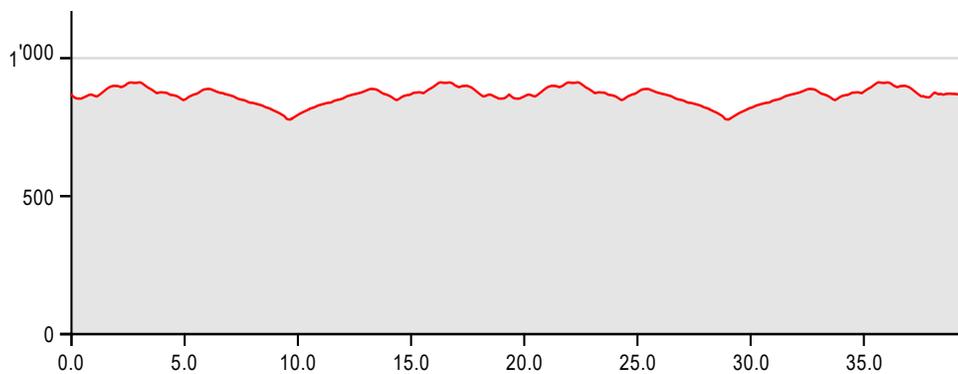
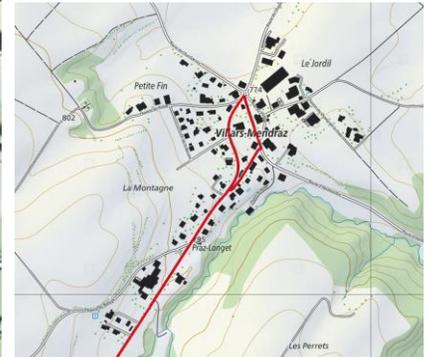
- Élites International

Détails

- Chalet à Gobet
- Route des Paysans
- Peney-le-Jorat
- Villars-Mendraz
- Demi-tour
- Peney-le-Jorat
- Rte des Paysans
- Ch. de Moille-Saugeon
- Ch. des Vuargnes
- Place du Mauvernay

[Carte interactive](#)

Demi-tour



Distances

- 39.6 km
- 642 m ↗

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Pour aller au départ (coureurs)

Depuis la place du Mauvernay (parking), les coureurs (sans accompagnant) se rendent au départ par le trottoir le long de la route de Berne.

Distance env. 700m

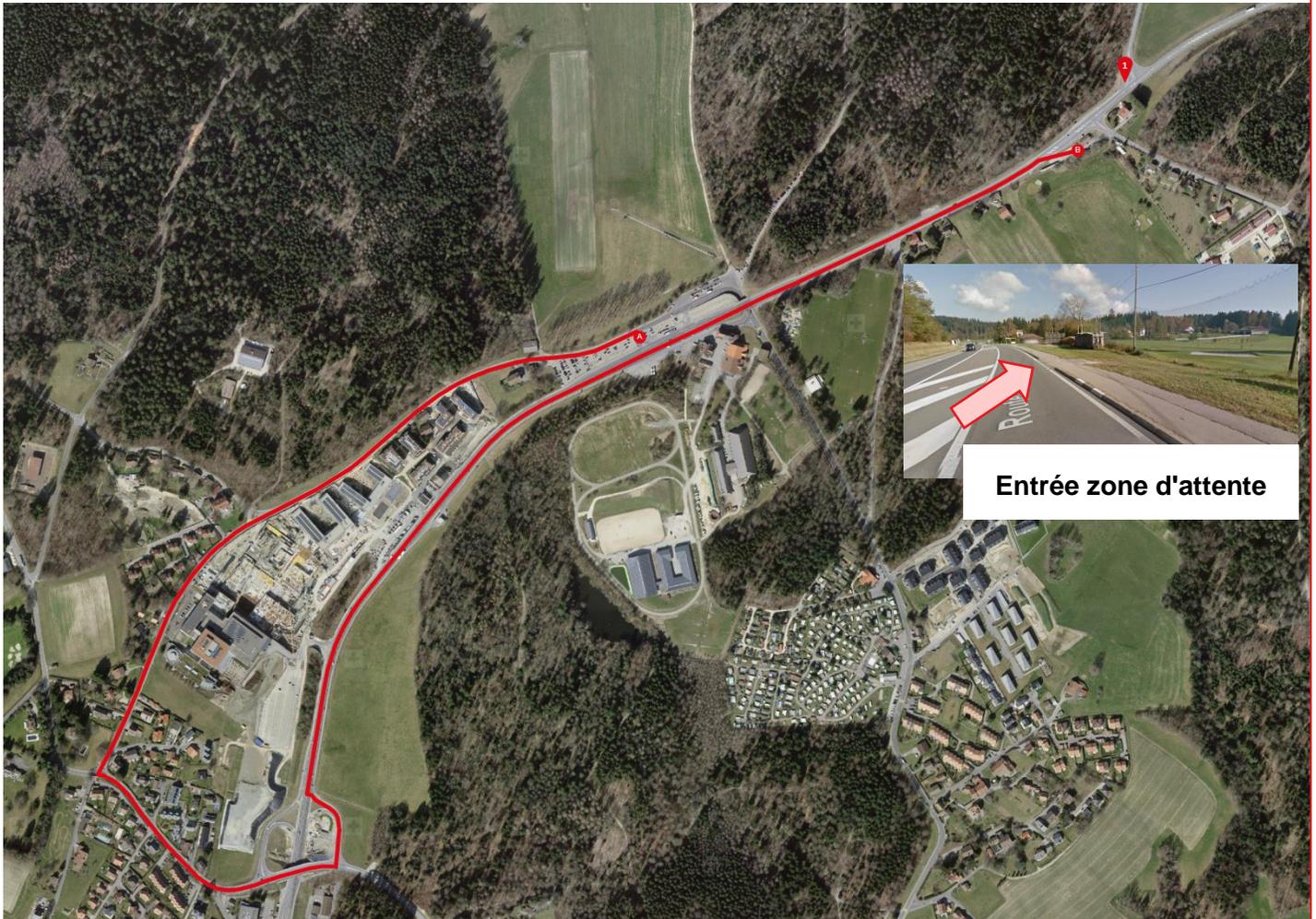
Il n'y a pas de public autorisé au départ



Pour aller au départ (voitures suiveuses)

Les voitures suiveuses doivent être inscrites et avoir l'autocollant *Officiel*

Les voitures suiveuses doivent rejoindre la zone d'attente par un trajet de 3.3km (4 minutes environ)



Les voitures recevront les instructions pour rejoindre le départ. Seules 3 voitures peuvent être sur la zone de départ à la fois. Le départ est visible depuis la zone d'attente. Attention à respecter la loi sur la circulation routière pour rejoindre le départ.